

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 52 (1923)

**Heft:** 14

**Rubrik:** Chronique scolaire

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Autour de la dictée

---

Une dictée qui n'est que dictée semble être un exercice arbitraire et désagréable. Mais on peut l'utiliser comme thème à une revue générale de la grammaire et faire le sujet de plusieurs devoirs intéressants, ceux-ci, par exemple, que signale le *Bulletin des Etudes* (mars 1923) des Frères du Canada : 1. Relever la dictée après correction, soulignant les mots qui ont été fautifs ; 2. donner la signification des mots indiqués par le maître (emploi du dictionnaire) ; 3. remplacer par des synonymes certains mots indiqués ; 4. ne relever que les mots variables, mais donner les raisons de l'accord pour chacun (revue de syntaxe et utilisation de la grammaire) ; 5. à côté de chaque mot variable, indiquer par un numéro la règle de grammaire qui s'y rapporte ; 6. relever toutes les propositions (les termes essentiels seulement) et en dire la fonction ; 7. écrire les verbes à la forme interrogative ; 8. conjuguer un ou deux passages à des temps et des modes désignés ; 9. écrire la dictée à un autre temps ; 10. modifier le titre de manière à modifier le texte, par le changement du genre, du nombre, du temps ; 11. relever les noms et ajouter à chacun trois mots de la même famille (jour : journal, ajourner, diurne) ; 12. même exercice pour les verbes ; 13. dériver un nom de chaque verbe et un verbe de chaque nom (jour : ajourner ; agir : action) ; 14. classer les verbes, les adjectifs, etc. ; 15. faire découvrir les homonymes de certains mots ; 16. relever quatre propositions subordonnées et les analyser logiquement ; 17. composer une phrase sur chacun des mots indiqués par le maître.

---

## CHRONIQUE SCOLAIRE

---

*Ecole normale.* — La loi du 20 mai 1868 sur la préparation des maîtres primaires du canton de Fribourg décrétait en son article premier : « Il est fondé une école normale d'instituteurs primaires pour la partie française du canton. Cette école est provisoirement établie au couvent de Hauterive. Elle peut être transférée dans un autre local par décision du Grand Conseil. »

Le provisoire de 1868 dure encore. Les élèves sont rentrés à Hauterive le 2 octobre. Ils y ont trouvé, à côté du nouveau Directeur, un prêtre instruit et zélé, qui s'est chargé des leçons de religion et des cours de M. Dessibourg, M. l'abbé Joseph Monney. L'Ecole compte, à cette date, 91 élèves, dont 76 dans la section française et 15 dans la section allemande.

Le début de l'année scolaire fut marqué par de tristes événements : la mort et les funérailles de M. le directeur Dessibourg. Tous les élèves se sont fait un devoir de prier pour l'éducateur prudent et dévoué qui, pendant près de trente ans, resta à la tête de la maison. Ils ont uni leurs voix à celles des séminaristes, pour rehausser de leur chant l'imposante cérémonie des funérailles. Le jour de la Toussaint, des fleurs pieuses et discrètes témoignaient que l'Ecole n'oubliait pas le souvenir de ses morts : celles de MM. les

directeurs Tanner et Dessibourg, de M. l'aumônier Favre, de la Sœur Azella Dévaud, dans l'église, et, dans le petit cimetière de la cour, celle de l'élève belge Ernest Gaul, d'Anvers, décédé accidentellement en 1918.

*Nominations.* — Le Conseil d'Etat a procédé aux nominations suivantes, dans ses séances de fin octobre et du début de novembre :

M. Alphonse Brulhart, à Massonnens, instituteur à l'école mixte de Villarsiviriaux ; M. André Ducrot, à La Vounaise, instituteur à l'école des garçons d'Aumont ; M. Louis Jaccoud, à Nant (Bas-Vully), instituteur à l'école supérieure de Nant ; M. Paul Guinand, à Auvernier (Neuchâtel), instituteur à l'école moyenne et inférieure de Nant (Bas-Vully) ; M. Alexandre Rossier, à Surpierre, instituteur à l'école des garçons de Nuvilly ; M. Joseph Rossier, à Nuvilly, instituteur à l'école mixte de Villargiroud ; M. Auguste Sauter, à Villargiroud, instituteur à l'école mixte de La Vounaise ; M. Paul Thierrin, à Ménières, instituteur à l'école mixte de Montborget ; M. Libère Vauthey, à Tatroz (Attalens), instituteur à l'école des garçons de Sorens ; M<sup>lle</sup> Rosalie Krummenacher, à Montbovon, institutrice à l'école des filles de Cheiry ; M. Jean Piccand, à Farvagny-le-Grand, instituteur à l'école mixte de Rueyres-Saint-Laurent ; M. Louis Roulin, à Murist, à l'école mixte de Franex ; M. Pierre Sauge, à Praroman, à l'école primaire de Villarsel-le-Gibloux ; M. Pierre Schmutz, à Guin, à l'école communale de Flamatt (Wünnewil) ; M<sup>lle</sup> Charlotte Aubert, à Romont, à l'école des filles de Bonnefontaine.

---

## SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

**Réunions mensuelles.** — A *Fribourg* : Jeudi, 6 décembre, à 2 ½ heures, à la Villa Miséricorde.

A *Bulle* : Jeudi, 6 décembre, à 2 ½ heures, à l'Ecole ménagère.

A *Romont* : Jeudi, 20 décembre, à 2 ½ heures, à l'Ecole ménagère.

---

## Prophylaxie du goître dans les écoles MAJOWA

*(Sucre de malt iodé Wander)*

**Avantages** : Pas cher, goût agréable, efficace, simple à prendre.

---

Renseignements et échantillons à disposition  
de MM. les instituteurs et des Commissions scolaires.

---

**D<sup>r</sup> A. WANDER, S. A., Berne**